

Instruction n° DGCS/SD2A/2018/16 du 19 janvier 2018 relative au développement du dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

19/01/2018

Dans le cadre du principe de priorité familiale qui a été réaffirmé par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, les tuteurs légaux bénéficient désormais, à leur demande, d'une information ou d'une aide pour exercer le mandat de protection qui leur est confié. A ce titre, un dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) est déployé sur le territoire français.

Cette instruction permet de rappeler les objectifs et les enjeux de ce dispositif ISTF afin d'en faciliter la mise en œuvre au niveau local et national. Les documents et outils figurant en annexe et notamment, le guide technique, les indicateurs et les tableaux de bord communs permettent de faciliter la coordination entre les différents acteurs et d'harmoniser les pratiques.